



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Indice suisse des prix à la consommation harmonisé

Description

L'indice suisse des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesure l'évolution des prix des biens et services représentatifs des dépenses de consommation effectuées en Suisse par les ménages privés et les ménages collectifs quels que soient leur lieu de résidence. Il indique de combien les consommateurs doivent augmenter ou diminuer leurs dépenses pour maintenir le même volume de consommation malgré les variations de prix.

Variable relevée : Prix de transaction des biens et services représentatifs de la consommation des ménages privés et collectifs, domiciliés ou non en Suisse.

Résultats disponibles depuis : Janvier 2006

Méthodologie

Activité: Enquête basée sur un échantillon

Type d'enquête : Le relevé est effectué dans les points de vente, par téléphone, sur Internet (par ex. webscraping), par voie postale et par transfert des données de vente centralisées (par ex. données scannées).

Type et taille de l'échantillon : quelque 100'000 prix sont relevés mensuellement dans environ 8'000 points de vente, dont 5'200 bailleurs interrogés dans le cadre du relevé des loyers.

Degré de régionalisation : Suisse

Périodicité : Mensuelle

Période de référence : Au cours des deux premières semaines du mois (exception: les prix du mazout et des carburants sont relevés la première et la troisième semaine du mois)

Révision : nouvelle base en 2025 : 2025=100.

Politique de révision

Pas de révision des résultats

Bases légales

Accord bilatéral sur la statistique entre la Suisse et l'Union Européenne.
Règlements de la Commission Européenne concernant l'IPCH, dont (EU) 2024/3159 du 2 septembre 2024
Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale
Participation: obligatoire

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) et institut de sondage

Information IPC
+41 58 46 36900
hicp@bfs.admin.ch